

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.	Numéro de permis 2004639	Date d'inspection Le 25 septembre 2023	
Nom de l'établissement La garderie je joue et j'apprends		Numéro de téléphone (506) 532-1444	
Adresse 172 Main Street Shediac NB E4P 2C9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	10 oct. 2023	
Commentaires : Lors de inspection de suivi, la planification des activités dans les classes préscolaires étaient délibérément planifiée et documentée. Par contre, la planification des activités du groupe après-classe était encore manquante. L'exploitant doit s'assurer que la planification soit délibérément planifiées et documentée dans chacune des classes.			
Commentaires généraux			
La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de suivi. Le ratio fut respectée lors de la visite.			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2023

Date

original signé par
Diane Archambault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2023

Date